

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**

#### **I.1) NOM ET ADRESSES**

ville de Grabels, 1 Place Jean Jaurès, 34790, grabels, F, Téléphone : (+33) 4 67 10 41 00,  
Courriel : [mairie@ville-grabels.fr](mailto:mairie@ville-grabels.fr), Fax : (+33) 4 67 10 41 08, Code NUTS : FR

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.ville-grabels.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches.montpellier3m.fr>

#### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

#### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

#### **I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

### **SECTION II : OBJET**

#### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

##### **II.1.1) Intitulé : CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC ECO QUARTIER GIMEL A GRABELS (34**

Numéro de référence : **18CAGIMEL**

##### **II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 45111291

Descripteur supplémentaire :

##### **II.1.3) Type de marché**

**Travaux**

##### **II.1.4) Description succincte :**

Contrat de concession d'aménagement en vue de la création et de la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'environ 19 hectares à vocation d'habitat sur le territoire de GRABELS (34) aux entiers frais et risques du concessionnaire. Le concessionnaire sera rémunéré par les résultats de l'opération d'aménagement, qui est réalisée à ses entiers frais et risques. Il la finance par ses ressources propres et ne pourra solliciter le versement par le concédant d'une quelconque avance. Il assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. traité de concession dans le respect des articles L300-4 et suivants et R300-4 à R 300-9 du Code de l'urbanisme, ainsi que de l'Ordonnance no 2016-65 du 29 janvier 2016 et du Décret no 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession.

##### **II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 22 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

##### **II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

##### **II.1.7) Valeur totale du marché :**

Valeur hors TVA



Ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45111291

Descripteur supplémentaire :

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ

Lieu principal d'exécution :

### II.2.4) Description des prestations :

Les missions confiées au concessionnaire comprendront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération, qui s'étend sur une surface d'environ 19 hectares. La concession comprend les études nécessaires à l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, finalisation de l'étude d'impact et réalisation du dossier de demande unique d'autorisation environnementale (loi sur l'eau; CNPN ; défrichement). DUP réserves foncières acquise sur le périmètre au bénéfice de l'EPF Occitanie et convention de portage foncier. réalisation des travaux d'aménagement et d'équipements nécessaires à l'urbanisation de la ZAC, à la mobilisation des financements permettant la gestion de l'opération, la commercialisation ou la location des terrains aménagés à des constructeurs, la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération et de mesures de compensation environnementale.

### II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. qualité de l'offre d'aménagement présentée 60 %
2. qualité financière de l'offre 20 %
3. Délais de réalisation proposés dans l'offre et date de démarrage 20 %

### II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 120

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

### II.2.14) Informations complémentaires :

## II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

## SECTION IV : PROCÉDURE

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

#### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF



#### **IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure**

Numéro de l'avis au JO série S : 2018/S 174-395771 du 11/09/2018

#### **SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION**

**Lot n° :**

**Intitulé :**

**Une concession/un lot est attribué(e) : oui**

#### **V.1) Informations relatives à une non-attribution**

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

#### **V.2) Attribution de concession**

**V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 25 mars 2019 V.2.2)**

#### **Informations sur les offres**

\* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

#### **V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :**

GGL AMENAGEMENT, 34935, MONTPELLIER, F, Code NUTS : FRJ

Le concessionnaire est une PME : non

#### **V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :**

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 22 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 29 169 202 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

#### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr), Fax : (+33) 4 67 54 74 50, Adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr), Fax : (+33) 4 67 54 74 50, Adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel articles L. 551-1 à L 551-2 du Code de Justice Administrative ( CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

délais prévus à l'article R 551-7 du CJA ; Recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier contre une décision administrative prévu aux articles R 421-1 et 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus toutefois être exercé après la signature du contrat.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 AVRIL 2019**

